

## Médecin-inspecteur ou médecin-conseil

Référence : 19-24768/MPRH du 07 mai 2019



Employeur : Nouvelle-Calédonie

Corps /Domaine : médecin de santé publique

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)

Service de la protection sociale

Durée de résidence exigée  
pour le recrutement sur titre <sup>(1)</sup> : au moins égale à 10 ans.

Lieu de travail : Nouméa

Poste à pourvoir : immédiatement

Date de dépôt de l'offre : Mardi 7 mai 2019

Date limite de candidature : Vendredi 11 octobre 2019

### Modification de la date de clôture initialement prévue le 30/08/2019

#### Détails de l'offre :

La direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie est une des directions techniques du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Elle comprend :

- Le pôle santé qui regroupe le service de l'inspection de la santé, le service de la tutelle et de la planification, le service de santé publique et la cellule de l'inspection de la pharmacie ;
- Le pôle social constitué du service de la protection sociale.

Emploi RESPNC : Médecin inspecteur

**Missions :** Sous la responsabilité du chef de service de la Protection sociale, le médecin inspecteur intervient en matière :

- d'inspection et de contrôle des établissements et services relevant de la délibération modifiée n°35 CP du 7 octobre 2010 relative à l'organisation de l'action sociale et médico-sociale (établissements et services sociaux et médico-sociaux) ;
- d'accompagnement auprès des établissements du secteur social et médico-social (internalisation des soins) ;
- de conseil médical dans les domaines relevant du champ de compétence du service.

<b>Activités principales :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le suivi, l'inspection et le contrôle des activités médicales des établissements et services médico-sociaux en lien avec les inspecteurs du service (instruction des demandes d'autorisation, instruction des plaintes, animation des coopérations inter-établissements..) ;</li> <li>- Accompagner les établissements à la formalisation des projets de soins ;</li> <li>- Participer aux travaux de planification de l'offre sociale et médico-sociale de la Nouvelle Calédonie (secteurs personnes âgées, handicap, protection de l'enfance et lutte contre les exclusions) ;</li> <li>- Effectuer des coupes transversales dans les établissements (définition des soins médicotecniques requis) ;</li> <li>- Participer au développement des formations qualifiantes sur le secteur (médecin coordonnateur) ;</li> <li>- Participer à diverses instances en lien avec les dossiers (section sociale du comité de l'organisation sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, commission santé CAFAT) ;</li> <li>- Participer en lien avec les cadres du service à la réflexion sur les évolutions réglementaires des missions du contrôle médical unifié ;</li> <li>- Apporter sa contribution sur la thématique sécurité sociale.</li> </ul>
<b>Activités secondaires :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la commission médicale des permis de conduire ;</li> <li>- Venir en appui au service de l'inspection de la santé dans les domaines de compétence partagées avec le service de la protection sociale (notamment animation de filières et de réseaux).</li> </ul>
<b>Caractéristiques particulières de l'emploi :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacements réguliers sur l'ensemble du territoire ;</li> <li>- Permis B exigé.</li> </ul>
<b>Profil du candidat</b>	<p>Savoir / Connaissances / Diplôme exigé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience confirmée en matière d'organisation des soins en établissements médico-sociaux notamment ;</li> <li>- Connaissance du secteur sanitaire et médico-social et du système de santé et de protection sociale de Nouvelle-Calédonie ;</li> <li>- Technicité médicale,</li> <li>- Diplôme de médecin inspecteur fortement souhaité.</li> </ul> <p>Savoir-faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener des actions de contrôle et d'inspection selon les procédures en vigueur ;</li> <li>- Analyser et synthétiser à l'écrit et à l'oral ;</li> <li>- Evoluer dans un partenariat complexe ;</li> <li>- Travailler en réseau et mener des groupes de travail ;</li> <li>- Maîtriser les outils bureautiques.</li> </ul> <p>Comportement professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualités d'écoute et de dialogue ;</li> <li>- Intégrité et déontologie ;</li> <li>- Force de proposition ;</li> <li>- Grande disponibilité ;</li> <li>- Créativité ;</li> <li>- Sens du service public.</li> </ul>
<b>Contact et informations complémentaires :</b>	<p>Séverine Metillon, Chef de service Tél: 24 37 21 / mail : <a href="mailto:severine.metillon@gouv.nc">severine.metillon@gouv.nc</a> ou Pascal Evano, Inspecteur Tél: 24 22 02 / mail : <a href="mailto:pascal.evano@gouv.nc">pascal.evano@gouv.nc</a></p>

## **POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE**

---

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements et demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire<sup>(2)</sup>) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la **direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle Calédonie** par :

- voie postale : **B.P M2 - 98849 Nouméa cedex**
- dépôt physique : **DRHFPNC - SDRH / Section recrutement - centre administratif Jacques Iékawé - 5ème étage - 18 avenue Paul Doumer - centre-ville de Nouméa**
- mail : **drhfpnc.recrutement@gouv.nc**

<sup>(1)</sup>Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

<sup>(2)</sup>La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC. Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

***Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique***